

Article sur la gestion des forêts et le « kérosène vert. » par Thérèse de Boissezon du Parti Occitan

Un empire industriel se construit sur le dos de nos forêts.

Le système de gestion des forêts par ALLIANCE FORETS BOIS ;

Une enquête de l'association CANOPÉE-Forets vivantes, (voir liens plus bas) dénonce la façon de gérer les forêts de la plus grosse coopérative forestière de France.

Leur but étant de remplacer les forêts vivantes par des monocultures de pins maritimes.

Les différentes phases du modèle de gestion des forêts en vue d'en faire un produit pour les industriels. sur le modèle des landes de Gascogne.

Photo coupes rases

1 Coupes rases :

Les parcelles diversifiées qui se régénèrent seules sont totalement rasées . L'habitat vivant est sommé de déguerpir.

2 arracher les souches

3 déstructurer le sol en hachant les systèmes racinaires, labourer le sol avec le « rouleau Landais »

4 ajouter des intrants pour modifier la nature du sol : du phosphore...

5 replanter des pins maritimes ou du Douglas.

5 bis « regarnir » les plants qui n'ont pas pris à cause des canicules et des sécheresses : 38 % des plans n'ont pas pris en 2022.

6 éclaircir pour ne garder qu'un peuplement standard.

7 au bout que quelques années coupe rase à nouveau

La forêt française est constituée au 2 tiers de feuillus, le système Alliance FB plante à 94 % des résineux qui ne poussent pas dans le même type de sol. Pas grave, les sols sont acidifiés artificiellement. Les sols humides sont drainés pour les assécher.

Les Landes ne sont pas un cas isolé, de ce type d'exploitation. ALLIANCE FB souhaite exporter son modèle sur toute la France. Elle regroupe 18 coopératives, qui s'étalent des Pyrénées à la Normandie.

40 000 propriétaires représentent un million d'hectares de forêts sur 53 départements français. Alliance a phagocyté la concurrence : Elle rachète toutes les entreprises de l'amont à l'aval de la filière bois. Elle possède vingt filières d'entreprises : des pépinières, des entreprises de travaux forestiers, ou des entreprises de production d'engins forestiers. Elle est aussi sur le marché juteux de la **compensation carbone (voir encadré 1)** pour des grosses entreprises telles que Orange.

Il existe une loi qui sépare les rôles de la filière bois :

Conseil, découpe et vente du bois ne pouvait pas être opérées par la même entreprise ou coopérative afin de permettre une bonne gestion de la forêt.

Conseil, par des gestionnaires forestier, découpe, par un entrepreneur forestier vente du bois, par un exploitant

Alliance à obtenu en 2012 que cette interdiction ne s'applique plus aux coopératives forestières.

Elle se vante même sur son site de proposer une offre globale grâce à toutes ses entreprises sous-traitantes.

Elle peut donc, comme elle l'a fait dans la Vienne, effectuer une coupe rase sans respecter la distance avec les cours d'eaux : La ripisylve (la ripisylve est un **espace d'échanges, entre les milieux terrestres et le milieu aquatique**. Par sa présence continue le long de la rivière, elle guide et permet la circulation de la faune dans une relative sécurité en offrant un effet corridor.)

image ripisylves

Elle développe ses propres débouchés : en particulier les bio carburants à base de bois. même si la production envisagée, représente plus de bois que ce que la forêt peut renouveler.

Le projet BioTJet de production de kérosène engloutira 400 000 tonnes de bois par an. Pour permettre aux avions de « voler plus vert ». (**voir encadré 2**)

Maîtriser la communication :

Alliance édite des livres pour enfants « les travaux de la forêt » qu'elle distribue gratuitement dans les écoles. Son modèle de « sylviculture » y est présenté exclusivement. Les forêts de feuillus, y sont absentes.

Les arbres plantés par les enfants dans les écoles seront ils des pins maritimes ?

Le Label PEFC (**voir encadré n° 3**)

AFB coupe trois million de m³ de bois par an. Elle ne pourrait pas commercialiser ce bois sans ce label.

Elle réussit à obtenir le label PEFC pour 85 % du bois qu'elle commercialise à 500 industriels. Elle gagne 168 millions d'euros du fruit de la coupe de bois.

Faut il dire que ce label ne veut rien dire ? Dans le cas d'AFB qui pratique les coupes rases, totalement destructrices de la biodiversité, de façon systématique, on ne peut pas parler de gestion durable de la forêt.

Récolter les aides publiques :

Le plan climat prévoit la plantation de 50 millions d'arbres en deux ans. Alliance FB à négocié directement avec le ministre de l'agriculture M. Fesneau, pour être opérateur de ces plantations qui seront en très grande majorité... des pins maritimes. Elle a donc pu « siphonner » la majorité des aides 8,9 millions d'argent public en 2021 et 14,9 en 2022, en raison de sa taille. En effet Le plan d'aide prévoyait que les coopératives forestières devaient effectuer au minimum deux millions de travaux sur trois cent hectares. Les petits sylviculteurs étaient donc éliminés d'office de ces aides.

Mais AFB voit encore plus grand : Macron à annoncé la plantation d'un milliard d'arbres en dix ans. Cela représente un 10^{ème} de nos forêts.

Les syndicalistes de l'ONF, qui ont perdu un tiers de leurs effectifs depuis l'arrivée de Macron au pouvoir, s'interrogent sur la faisabilité de cette annonce.

Pas de soucis AFB est là et utilise comme argument l'alibi du changement climatique qui rend les forêts

de feuillus vulnérables aux sécheresses... le pin maritime répond bien aux aléas climatiques. Sauf que les 38 % de plantations meurent dans la première année, mais elles sont replantées et sont à nouveau comptabilisées comme des plantations éligibles aux aides publiques.

Comment ce tour de passe-passe a pu être réalisé ? En affaiblissant les critères d'accès aux aides de l'État.

Ils ont ainsi pu obtenir les labels bas carbone et France 2030.

AFB déclare ne faire que « récolter » ce qui est condamné par le réchauffement climatique en replantant des espèces résistantes. Sauf que l'on sait que rien ne pousse sous des conifères. Elle obtient ainsi les labels ouvrant droit à l'argent public.

Il y a donc le pactole de 300 millions d'euros d'aide publique de l'état à récolter.

Sous le joli nom de « Plantons pour l'avenir » nous assistons à des dons privés défiscalisés qui financent les coupes rases.

Le ministre de la transition écologique, M. Christophe Béchu aurait voulu supprimer l'avantage fiscal pour les coupes rases, mais les amendements ont transformé cette loi en la vidant de son sens.

Quelle riposte ?

L'ONG CANOPÉE a réussi à faire disparaître un avantage fiscal qu'avaient les coopératives dans la loi finances 2023. Le taux est désormais le même pour les forestiers indépendants que pour les coopératives.

CANOPEE a porté plainte pour les destructions de « zones Natura 2000 ». Une amende de 600 000€ pourrait être payée par AFB.

CANOPEE met la pression sur les financeurs privés de la coopérative AFB afin qu'elles lâchent cette coopérative Des actions sont en préparation, plusieurs organisations écologistes sont mobilisées. Les rejoindre et assurer une vigilance sur nos forêts avant qu'elles ne disparaissent est une urgence vitale !

Encadré n° 1 compensation carbone

En rendant obligatoire dans la loi Climat la compensation carbone des vols aériens nationaux, le gouvernement permet aux compagnies d'amoindrir leurs efforts de décarbonation. Celles-ci pourront planter des arbres au lieu de limiter les vols. Les ONG environnementales ont plusieurs fois dénoncé l'inefficacité des dispositifs de compensation carbone « *qui ne peuvent être considérés comme équivalents aux réductions d'émissions préconisées par le Giec [2]* », selon le RAC.

Pour l'A 69 les constructeur affirment qu'il « *Il y aura cinq fois plus d'arbres replantés qu'abattus.* »

Le hic, c'est qu'Atosca est incapable de chiffrer précisément les arbres qui vont être abattus et ils n'ont pas encore acheté les terres où ses arbres seront replantés.

Dans 80 % des cas, les mesures de compensation ne permettent pas d'éviter une perte de biodiversité. C'est ce que montre une étude scientifique menée sur 24 projets d'infrastructures en région Occitanie et dans les Hauts-de-France.

Photo autoroute

Encadré n° 2 BioTJet kérosène vert à Lacq : Emmanuel Macron a annoncé l'implantation à venir sur le bassin de Lacq de l'usine BioTJet, qui va produire du biocarburant pour les avions. C'est l'entreprise Elyse Energy qui porte le projet et annonce 1 milliard d'euros d'investissement. Il ose dire que « ce projet va faire du bassin de Lacq un site porteur pour le tournant écologique que la France veut opérer dans l'aéronautique. « 2 milliards d'euros d'investissements, sont prévus Ces investissements seront soutenus par le gouvernement, qui prévoit 300 millions d'euros chaque année jusqu'en 2030 pour développer l'aéronautique vert. Le kérosène vert sera produit à partir d'huiles usagées, de résidus de bois ou d'algues. Ce qui n'est pas mis en avant c'est les 400 000 tonnes de bois que cette usine va engloutir.

le développement des biocarburants innovants, avec l'objectif d'en produire 500 000 tonnes par an à l'horizon 2030.

photo bassin de lacq

Voir l'étude faite par CANOPEE. <https://www.canopee.org/>

<https://www.canopee.org/le-media/videos/coupes-rases-la-video-qui-derange-la-filiere-bois-landaise/>

Encadré n° 3 Le label PEFC veut dire "Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes" ou Programme de Reconnaissance de Systèmes de Certification Forestière en français. PEFC est un système de certification international qui garantit la gestion durable des forêts. Le label PEFC, suite à des vérifications et audits, garantit que le bois certifié est issu d'une gestion forestière à la fois respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable. Concrètement, le label PEFC atteste que le produit acheté provient de forêts gérées durablement.